



Demande d'enregistrement comme co-proprétaire d'un yacht suisse naviguant en mer

(doit être remplie et signée par le / la copropriétaire et renvoyée avec les documents mentionnés au verso)

Copropriétaire

Nom et prénom:

Date de naissance: Lieu de naissance:

Profession:

Commune d'origine: Canton:

Passeport no : établi à: le:

Lieu de domicile et adresse:

.....

No. de téléphone privé: prof.:

Adresse email:

Avez-vous une autre nationalité? oui / non

Si oui, laquelle?.....

Conduite du yacht

Le yacht sera-t-il conduit par le/la co-proprétaire?

Certificat de capacité

Genre et numéro:

Etabli par: le:

Le/la soussigné/e déclare:

- avoir pris connaissance de l'Ordonnance du 15 mars 1971 sur les yachts suisses naviguant en mer;
- ne pas avoir sollicité et ne pas vouloir solliciter l'inscription du yacht dans un Registre public de l'étranger;
- ne pas avoir dissimulé ni passé sous silence des faits relatifs à une influence étrangère sur le yacht;
- financer l'achat ainsi que l'entretien du yacht par ses propres moyens;
- équiper le yacht selon les directives en vigueur et entretenir l'équipement dans un état impeccable;
- être au bénéfice d'un certificat de capacité (art. 19 Ordonnance sur les yachts) ou, si tel n'est pas le cas, confier la conduite du yacht à un skipper qualifié ;
- ne pas exécuter avec ce yacht de transport professionnel de personnes ou de marchandises contre rémunération.

Il est recommandé que le/la copropriétaire du yacht s'informe directement auprès des Autorités étrangères concernant les législations étrangères en matière d'immigration, de douane et de TVA ainsi que toute autre disposition pouvant s'appliquer (selon les lois du pays d'hôte).

Le/la soussigné/e prend note que de fausses indications ainsi que la dissimulation de faits importants a pour conséquence - sous réserve des poursuites pénales éventuelles - la radiation du yacht.

Lieu et date:

Signature:

Pièces justificatives à joindre:

- photocopie du passeport suisse ou photocopie de la carte d'identité suisse
- photocopie du permis hauturier
- titre de copropriété (= contrat de copropriété et avis de débit ou quittance, acte de donation, etc.)
- **pour double nationaux:** attestation de domicile (original) ne datant pas de plus de trois mois.

01/2012